

N° : DP 20/488

## DECISION DU PRESIDENT

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 20 000 EUROS POUR L'ANNEE 2020 AU POLE SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISEES

#### Le Président de la Métropole

**VU** le décret n°2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

**VU** l'avis favorable de la Commission Attractivité économique et Développement numérique du 8 octobre 2020,

**VU** le projet de convention annexé,

**CONSIDERANT** que le Pôle SCS (Solutions Communicantes Sécurisées) fédère à ce jour plus de 320 membres industriels et académiques et regroupe les acteurs majeurs des métiers de la microélectronique, des télécommunications et des logiciels,

**CONSIDERANT** qu'il se situe parmi les meilleurs clusters européens et a reçu le « GOLD LABEL » pour l'excellence de sa gestion et son management en tant que cluster international,

**CONSIDERANT** que l'ambition du pôle SCS est de développer le premier écosystème européen et l'un des trois plus grands au niveau mondial en s'appuyant sur ses 4 domaines stratégiques avec le positionnement 4.0 des pôles de compétitivité initiée par le Gouvernement,

**CONSIDERANT** qu'il se focalise sur 4 domaines clés : Micoélectronique, Sécurité Numérique, Internet des Objets (IoT), Les données massives (Big Data) et l'Intelligence Artificielle (IA), pour servir 5 marchés d'applications en forte croissance : Industrie 4.0, Smart Cities, Logistique & Transport, E-Santé & Bien-être, Le véhicule connecté,

**CONSIDERANT** qu'il est en cohérence avec les politiques : Régionales OIR, nationales de filières, et Européennes, réglementaires et innovation,

**CONSIDERANT** que les 3 missions prioritaires du Pole SCS au service de l'impact économique sont :

- Développer des projets collaboratifs innovants ;
- Accompagner le développement et la croissance des PME sur leurs marchés ;
- Contribuer à la création d'un écosystème approprié au développement des TIC.

**CONSIDERANT** que les 4 domaines stratégiques sont la colonne vertébrale d'un ensemble d'actions dans les missions du Pôle SCS,

**CONSIDERANT** que l'ensemble de ces activités s'adressent à l'écosystème du numérique de la Métropole TPM mais certaines ont un focus spécifique pour les acteurs du territoire :

- La reprise de l'animation de la filière microélectronique et la coordination du plan Micro2020 :
  - o Mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 (objectifs, actions)
  - o Mise en place d'un GT Micro avec la participation des acteurs de la Métropole.
  - o Une conférence d'envergure internationale.
  - o La promotion de la microélectronique & IoT (e-letter).
  - o Le projet de Filière de formation en Microélectronique & Sécurité IoT Région Sud (formation initiale et continue, alternance) incluant un cursus théorique avec participation des formations de l'ISEN.
- Innovation :
  - o Projets collaboratifs : partenariat avec le Pôle Mer sur l'émergence et la co-labelisation de projets usages « Mer » et techno « SCS ».
  - o Mobilité intelligente : émergence de projets et contribution aux projets actuels de la Métropole TPM sur cette thématique en collaboration avec la Direction des Transports et des Mobilités.
  - o Développement et mise en œuvre d'une mission inter pôles avec Capénergies et le Pole Mer Méditerranée (que pourrait confier la région Sud PACA) sur le thème Smart Port au niveau énergétique et numérique.
- Compétences :
  - o Continuer l'organisation de sessions de formation synthétique : IA, Block Chain.
- La contribution au programme « Territoires d'industrie » incluant le territoire Toulon, Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours et Saint-Mandrier.

**CONSIDERANT** que le programme 2020 du pôle SCS s'articule autour de 5 axes majeurs :

AXE 1 : Mise en œuvre de la feuille de route stratégique 2019-2022,

AXE 2 : Animation de l'innovation ,

AXE 3 : Développement du réseau et animation de la communauté des membres du pôle, en priorité les start-ups, les PME et ETI,

AXE 4 : L'international,

AXE 5 : Emploi et la formation,

# DECIDE

## ARTICLE 1

**D'ATTRIBUER** au Pôle Solutions Communicantes Sécurisées une subvention de 20 000 €, (vingt mille euros) maximum pour l'année 2020.

## ARTICLE 2

**D'APPROUVER** les termes de la convention ci-jointe et **DE SIGNER** la convention.

## ARTICLE 3

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits à l'opération N°15 du budget principal, article 65 748 au titre de l'année 2020.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **21 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre



## CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

ANNEE 2020

ENTRE

TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

ET

### LE POLE DE COMPETITIVITE SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISEES

La Métropole Toulon Provence Méditerranée représentée par son président, Monsieur Hubert Falco, agissant en vertu de la Décision Président N°

D'une part,

ET

Le Pôle de Compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées, ayant son siège Place Paul BORDE – 13790 ROUSSET, représenté par son président, Monsieur Moussa BELKHITER, et dénommé dans ce qui suit par Pôle SCS,

D'autre part,

#### Article 1<sup>er</sup> - Exposé des motifs

Labellisé par l'Etat en juillet 2005 « Pôle de compétitivité mondial », **le Pôle SCS (Solutions Communicantes Sécurisées)** fédère à ce jour plus de **320 membres** industriels et académiques et regroupe les acteurs majeurs des métiers de **la microélectronique, des télécommunications et des logiciels**.

Le Pôle SCS est parmi les meilleurs clusters européens qui a reçu le « GOLD LABEL » pour l'excellence de sa gestion et son management en tant que cluster international.

L'ambition du pôle SCS est de développer le premier écosystème européen et l'un des trois plus grands au niveau mondial en s'appuyant sur ses 4 domaines stratégiques avec le positionnement 4.0 des pôles de compétitivité initiée par le Gouvernement.

Une focalisation sur **4 domaines clés** : Micoélectronique, Sécurité Numérique, Internet des Objets (IoT), Les données massives (Big Data) et l'Intelligence Artificielle (IA).

Pour servir **5 marchés d'applications en forte croissance** : Industrie 4.0, Smart Cities, Logistique & Transport, E-Santé & Bien-être, Le véhicule connecté, en cohérence avec les politiques : Régionales OIR, nationales de filières, et Européennes, réglementaires et innovation.

Le Pôle SCS est un accélérateur de croissance qui a pour objectif de porter les innovations de ses membres sur les marchés et de faire émerger les futures pépites de demain sur un marché global des TIC de plus de 3 000 milliards d'euros.

Les 3 missions prioritaires du Pole SCS au service de l'impact économique sont :

- Développer des projets collaboratifs innovants ;
- Accompagner le développement et la croissance des PME sur leurs marchés ;

- Contribuer à la création d'un écosystème approprié au développement des TIC.

Les 4 domaines stratégiques seront la colonne vertébrale d'un ensemble d'actions dans les missions du Pôle SCS :

- Mise en œuvre des feuilles de route des domaines stratégiques.
- Animations de GT pour l'émergence de projets de R&D sur les enjeux technos et marchés.
- Le développement et accompagnement de projets innovants en particulier au niveau Européen.
- Promotion et valorisation des retombées de projets.
- Le développement d'outils mutualisés appropriés comme l'loT Center.
- La mise en œuvre, si sélectionné, du projet de « cursus microélectronique ».
- La montée en puissance du Digital Innovation Hub « Moev2digital » coordonné par SCS.
- La participation aux programmes nationaux déployés en région : France Num et Territoires d'Industries.
- Participation à des salons spécifiques pour les PME et de missions internationales.
- Sessions de formations initiales pour la mise à niveau de l'écosystème.

L'ensemble de ces activités s'adressent à l'écosystème du numérique de la Métropole TPM mais certaines ont un focus spécifique pour les acteurs du territoire :

- La reprise de l'animation de la filière microélectronique et la coordination du plan Micro2020 :
  - o Mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 (objectifs, actions)
  - o Mise en place d'un GT Micro avec la participation des acteurs de la Métropole.
  - o Une conférence d'envergure internationale.
  - o La promotion de la microélectronique & IoT (e-letter).
  - o Le projet de Filière de formation en Microélectronique & Sécurité IoT Région Sud (formation initiale et continue, alternance) incluant un cursus théorique avec participation des formations de l'ISEN.
- Innovation :
  - o Projets collaboratifs : partenariat avec le Pôle Mer sur l'émergence et la co-labelisation de projets usages « Mer » et techno « SCS ».
  - o Mobilité intelligente : émergence de projets et contribution aux projets actuels de la Métropole TPM sur cette thématique en collaboration avec la Direction des Transports et des Mobilités.
  - o Développement et mise en œuvre d'une mission inter pôles avec Capénergies et le Pole Mer Méditerranée (que pourrait confier la région Sud PACA) sur le thème Smart Port au niveau énergétique et numérique.
- Compétences :
  - o Continuer l'organisation de sessions de formation synthétique : IA, Block Chain.
- La contribution au programme « Territoires d'industrie » incluant le territoire Toulon – Ollioules - La Seyne sur Mer - Six Fours - St Mandrier.

## **Article 2 – Engagement du Pôle SCS**

Le programme 2020 du pôle SCS s'articule autour de 5 axes majeurs :

### **AXE 1 : Mise en oeuvre de la feuille de route stratégique 2019-2022**

- Mise en oeuvre de la feuille de route 4.0 et communication
- Mise en oeuvre des partenariats :
  - o avec les Pôles SAFE, Pôle Mer Méditerranée et Capénergies, et Optitec autour des grands enjeux des marchés de la défense / sécurité et de l'industrie du Futur.
  - o Avec les pôles Mer Méditerranée et Capenergies, autour du thème Smart Port.
- Projets & programmes structurants :
  - o Montée en puissance du Digital Innovation Hub (DIH) centré sur les 4 axes technologiques autour de l'écosystème SCS, avec les acteurs régionaux complémentaires.
  - o Contribution à la feuille de route du CSF Electronique.
  - o Intelligence Artificielle.
  - o Lancement de l'IOT Center
  - o Lancement du Centre de Formation Microélectronique & Sécurité.
- Evolution des éléments statutaires en ligne avec la stratégie 4.0 : augmentation de PME au CA.
- Reporting et suivi des activités du pôle : suivi des indicateurs de la phase 4.0
- Réalisation de missions pour le compte des pouvoirs publics : plan Micro Sud PACA, OIR, soutien des actions d'attractivité du territoire des agences et de la région (missions internationales, accueil des industriels).
- Instances nationales : Participation et contribution au CA du Comité de la filière industrielle de sécurité et à l'Observatoire national de la Cyber sécurité.

### **AXE 2 : Animation de l'innovation**

- Actions de partenariats technologiques en support de l'innovation : Avec les pôles Mer Méditerranée et Capénergies autour du thème du Smart Port, poursuite de la convention avec le Pôle SAFE, etc...
- L'usine à projets & produits : l'action a pour ambition de permettre l'émergence, le développement et l'accompagnement des projets émanant de son écosystème à travers plusieurs activités qui s'inscrivent dans l'exécution de la feuille de route techno-marché.

### **AXE 3 : Développement du réseau et animation de la communauté des membres du pôle, en priorité les start-ups, les PME et ETI**

- Accompagner l'innovation des PME
- Accompagner les PME dans leur business planning
- Préparer à adresser les marchés
- Accentuer la visibilité et notoriétés des TPE/PME/ETI.

### **AXE 4 : L'international**

La stratégie repose sur :

- L'ambition de développer le premier écosystème européen et l'un des trois plus grands au niveau mondial sur ses « Smart Spécialisation Areas » (SSA).
- Des objectifs en termes de visibilité & notoriété du Pôle et de son écosystème.

- Des objectifs en termes de projets et financements européens pour le Pôle et les membres, en particuliers les PME.

#### **AXE 5 : Emploi et la formation :**

Sessions de sensibilisation/formation par des experts sur les 4 thématiques de la stratégie. Soutien au déploiement des campus des métiers des Universités. Accompagnement de la mise en œuvre du projet de Filière de formation en Microélectronique & Sécurité IoT Région Sud (formation initiale et continue, alternance) incluant un cursus théorique ainsi qu'une salle blanche (Ce projet sera conduit par SCS, ST, UIMM et ENMSE). Prescription du dispositif CEDRE et parcours responsable RSE.

L'ensemble des actions sera mené selon le budget prévisionnel 2020 ci-joint.

#### **Article 3 – L'engagement de la Métropole Toulon Provence Méditerranée**

En vertu de la Décision Président N° , la Métropole Toulon Provence Méditerranée s'engage à soutenir financièrement le Pôle SCS à hauteur de 20 000 € au titre de l'année 2020.

#### **Article 4 – Modalités de versement**

La participation financière de 20 000 € sera versée au Pôle SCS selon les modalités suivantes :

- 70 % à la signature de la présente convention, soit 14 000 €.
- Le solde, soit 6 000 €, sur présentation des documents suivants, en deux exemplaires :
  - o Etat récapitulatif des dépenses réalisées et des recettes encaissées pour le programme annuel réalisé par le bénéficiaire, signé par le Président et le Trésorier
  - o Compte rendu d'activités évaluant l'impact du programme subventionné
  - o Procès-verbal de l'approbation des comptes de l'exercice (dépenses et recettes) tels qu'ils ont été présentés devant le Conseil d'Administration, visés par le Président et certifiés par le Commissaire aux comptes.

Tous ces documents devront être adressés la Métropole Toulon Provence Méditerranée à la fois en format papier et format numérique (PDF recommandé). Le Pôle SCS s'engage sur la conformité des versions envoyées.

**Dans le cas où, après vérification des Comptes du Pôle SCS, le montant réel des dépenses serait inférieur au montant prévu dans le budget prévisionnel, le solde à verser sera calculé au prorata des dépenses réellement engagées et payées par le Pôle SCS.**

#### **Article 5 – Obligations du Pôle SCS**

Le Pôle SCS s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé et à tenir l'enregistrement de ses engagements.



Le Pôle SCS s'engage à communiquer à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, le compte d'emploi de la subvention attribuée accompagné du rapport d'activités de l'année écoulée et du rapport financier.

Le Pôle SCS s'engage à fournir à la Métropole Toulon Provence Méditerranée les bilans et compte de résultats et leurs annexes, certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes du Pôle SCS.

Le Pôle SCS s'engage à fournir à la Métropole Toulon Provence Méditerranée un document mettant en exergue la valeur ajoutée apportée par le soutien financier de la Métropole Toulon Provence Méditerranée en termes d'accompagnement du développement d'entreprises situées sur le territoire de Toulon Provence Méditerranée, d'organisation et de participation(s) à des salons ou événements, ou de toute autre action ayant contribué au rayonnement de Toulon Provence Méditerranée. Il s'agira notamment du développement du chiffre d'affaires et de la création d'emplois sur Toulon Provence Méditerranée.

Il s'engage également à communiquer à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, le suivi de l'action en termes d'emploi dans les entreprises situées sur le territoire de Toulon Provence Méditerranée, dans les 3 années suivantes.

En matière de communication, le Pôle SCS s'engage à faire apparaître sur tous ses documents informatifs ou promotionnels le soutien apporté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour la gouvernance du Pôle, en utilisant le logo TPM en vigueur, la charte graphique étant consultable et téléchargeable sur le site internet [www.metropoletpm.fr](http://www.metropoletpm.fr). De plus, le Pôle SCS s'engage à informer par courrier ou par tout autre support, ses partenaires situés sur le territoire de la métropole que Toulon Provence Méditerranée participe financièrement à hauteur de 20 000 € aux actions menées.

#### **Article 6 – Durée et résiliation de la convention**

Cette convention est conclue pour l'année 2020 à compter de la date de signature de celle-ci.

En cas de non-respect de l'une ou l'autre des parties des obligations réciproques convenues, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse pendant un délai de un mois.

#### **Article 7 – Reversement de la subvention en cas de non-respect des obligations du Pôle SCS**

En cas de non-respect par le Pôle SCS de ses engagements, celui-ci reversera à la Métropole Toulon Provence Méditerranée les sommes non utilisées ainsi que les sommes utilisées pour des dépenses n'entrant pas dans la présente convention.

En cas de non réalisation des actions du fait du Pôle SCS celui-ci reversera la totalité des sommes versées par la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

**Article 8 – Tribunal compétent en cas de litige**

En cas de désaccord entre les parties, le Tribunal Administratif de Toulon sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Fait en deux exemplaires originaux, en français

A Toulon, le

Pour le Pôle SCS

Pour le Métropole  
Toulon Provence Méditerranée

Le Président  
Moussa BELKHITER

Le Président  
Hubert FALCO

**BUDGET PREVISIONNEL SCS 2020**

<b>DEPENSES en euros TTC</b>		<b>RECETTES en euros TTC</b>	
Achats	1 400	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	34 054
Services extérieurs	51 534		
Autres services extérieurs	217 737	Subventions d'exploitation :	607 104
Impôts et taxes	22 938	Etat	280 000
Charges de personnel	745 766	Métropole TPM	20 000
Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	960	Région PACA	197 104
		CASA	30 000
		MAMP	30 000
		CPA	50 000
Personnel bénévole	216 121	Cotisations	399 177
		Dons en nature	216 121
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 256 256</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 256 456</b>